

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2016

L'an deux mil seize le mardi vingt-deux mars à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Isabelle DUGUA, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 12

Date de convocation : 16 mars 2016

Date de publication : 23 mars 2016

**Etaient présents :**

**Tableau de présence et pouvoirs**

NOMS DES CONSEILLERS	PRESENT	ABSENT	DONNE POUVOIR A
Isabelle DUGUA	X		
Sylvia JOURDAN	X		
Max PHILIBERT	X		
Michel LE GLOANNEC	X		
Carmen POIREE	X		
Georges PROENCA	X		
Maurice SIBERT		X	Robert BRENIER
Robert BRENIER	X		
Josiane ANCHISI	X		
Annie VIALLET	X		
Hélène COURBIERE		X	
Bernadette VAUSSANVIN		X	Isabelle DUGUA
Stéphane LAPIERRE		X	Michel LE GLOANNEC
Florent COTE	X		
Adeline CLOT	X		
Patrick POEYLAUT		X	Carol GIRODET
Carol GIRODET	X		
Estelle DELAUNE		X	
Christelle COLAS		X	

**Madame le Maire ouvre la séance en ayant une pensée pour le peuple Belge touché cruellement ce jour par le terrorisme.**

**Madame Sylvia JOURDAN est nommée secrétaire de séance**

**Madame Catherine BOSCH est nommée auxiliaire de séance**

**POUVOIRS : 4**

**Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal**

**Signature des délibérations**

Madame Isabelle DUGUA, Maire présente les comptes administratifs 2015 de l'eau potable et de la commune en correspondance avec les comptes de gestion 2015 du trésorier.

**Délibération N° 2016-14 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 ET DU COMPTE DE GESTION 2015 – BUDGET EAU**

□ **SECTION DE FONCTIONNEMENT**  
- **Recettes**

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services	83 479.37 €
042	Opération d'ordre entre sections (amortissement)	4 190.28 €
		<b>87 69.65 €</b>

- **Dépenses**

Chapitre	Libellé	Montant
66	Charges financières	72.38 €
042	Opération d'ordre entre sections (amortissement)	14 038.15 €
		<b>14 110.53 €</b>

**La section de fonctionnement présente donc un excédent de 73 559.12 euros.**

□ **SECTION D'INVESTISSEMENT**  
- **Recettes**

Chapitre	Libellé	Montant
1068	Dotation, fonds divers et réserves	81 627.04 €

13	Subvention d'investissement	2 993.00 €
27	Autres immobilisations financières	6 262.99 €
O40	Opération d'ordre entre sections (amortissement)	14 038.15 €
O41	Opérations patrimoniales	6 262.99 €
		<b>111 184.17 €</b>

- **Dépenses**

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	51 658.86 €
16	Emprunts	2 963.39 €
O40	Opérations d'ordre entre sections (amortissements)	4 190.28 €
O41	Opérations patrimoniales	6 262.99 €
OO1	Déficit d'investissement reporté	55 415.86 €
		<b>120 491.38 €</b>

**La section d'investissement présente donc un déficit de 9 307.21 euros.**

**Le compte administratif de l'eau 2015 est en conformité avec le compte de gestion 2015 du trésorier.**

Après avoir entendu le compte administratif, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité - Madame Isabelle DUGUA, Maire, ayant quitté la salle pendant le vote,

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2015 du budget Eau qui est conforme au compte de gestion 2015 du Trésorier municipal.

**Délibération N° 2016-15 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 ET DU COMPTE DE GESTION 2015 – BUDGET COMMUNE**

□ **SECTION DE FONCTIONNEMENT**  
- **Recettes**

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
013	Atténuation de charges	4 453.12 €
70	Produits des services	112 794.75 €
73	Impôts et taxes	1 032 452.23 €
74	Dotations, subventions et participations	298 314.12 €
75	Autres produits de gestion courante	26 662.40 €
77	Produits exceptionnels	4 310.37 €
78	Reprises sur amortissements et provisions	1 220.27 €
042	Opération d'ordre entre sections (amortissement)	7 170.00 €
<b>Recettes de l'exercice 2015</b>		<b>1 487 377.26 €</b>
002	Excédent de fonctionnement reporté	927 100.34 €
<b>Recettes cumulées</b>		<b>2 414 477.60 €</b>

- **Dépenses**

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
011	Charges à caractère général	411 764.49 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	549 961.16 €

014	Atténuations de charges	4 948.00 €
65	Autres charges de gestion courante	246 117.33 €
66	Charges financières	67.81 €
67	Charges exceptionnelles	1 721.01 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	2 327.10 €
042	Opération d'ordre entre sections (amortissement)	32 248.49 €
		<b>1 249 155.39 €</b>

**La section de fonctionnement présente donc un excédent pour l'exercice 2015 de 238 221.87 euros.**

□ **SECTION D'INVESTISSEMENT**

- **Recettes**

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
13	Subventions	500.00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA – TA)	96 790.98 €
1068	Dotations- excédents de fonctionnement capitalisés	247 015.86 €
040	Opérations d'ordre entre sections (amortissement)	32 248.49 €
041	Opérations patrimoniales (frais d'études suivies de travaux)	3 885.70 €
001	Solde d'exécution positif reporté	240 317.08 €
		<b>620 758.11 €</b>

- **Dépenses**

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	114 915.71 €
204	Subventions d'équipement versées	2 420.73 €
21	Immobilisations corporelles	202 724.00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	4 666.61 €
040	Opérations d'ordre entre sections	7 170.00 €
041	Opérations patrimoniales	3 885.70 €
		<b>335 782.75 €</b>

**La section d'investissement présente donc un excédent de 284 975.36 euros.**

**Le compte administratif de la commune 2015 est en conformité avec le compte de gestion 2015 du trésorier.**

Après avoir entendu le compte administratif, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité - Madame Isabelle DUGUA, Maire, ayant quitté la salle pendant le vote,

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2015 du budget Commune qui est conforme au compte de gestion 2015 du Trésorier municipal.

#### **DELIBERATION 2016 – 16 - AFFECTATION DU RESULTAT 2015 – BUDGET EAU POTABLE**

Considérant que le compte administratif du budget eau potable 2015 présente les résultats suivants,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat car le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité**

- DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	
<u>Résultat de l'exercice</u> (Fonctionnement)	+ 73 559,12 euros
<b>Résultat à affecter :</b>	<b>+ 73 559.12 euros</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	- 9 307.21 euros
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 28 000.00 euros
<b>Besoin de financement</b>	<b>- 37 307.21 euros</b>
<b>AFFECTATION</b>	
<b>Affectation obligatoire en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement)</b>	<b>+ 37 307.21 euros</b>
<b>Report en exploitation R 002</b>	<b>+ 36 251.91 euros</b>

**DELIBERATION 2016 – 17 - AFFECTATION DU RESULTAT 2015 – BUDGET COMMUNE**

Considérant que le compte administratif du budget eau potable 2015 présente les résultats suivants,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat car le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité**

- DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	
Résultat de l'exercice (Fonctionnement)	+ 238 221.87 euros
Résultat antérieur reporté	+ 927 100.34 euros
<b>Résultat à affecter :</b>	<b>+ 1 165 322.21 euros</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	+ 284 975.36 euros
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 497 215.00 euros
<b>Besoin de financement</b>	<b>- 212 239.64 euros</b>
<b>AFFECTATION</b>	
<b>Affectation obligatoire en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement)</b>	<b>+ 212 239.64 euros</b>
<b>Report en exploitation R 002</b>	<b>+ 953 082.57 euros</b>

### Introduction aux votes des budgets primitifs

#### Mot du Maire

*« Du fait de la seconde année de baisse des dotations de l'Etat, le budget se prépare dans un contexte de plus en plus difficile car les marges de manoeuvre se resserrent.*

*Compte tenu des investissements indispensables que sont la reconstruction de l'école maternelle, la réhabilitation de la place Charles de Gaulle et la réfection des réseaux secs et humides de la rue Parmentier, la préparation budgétaire 2016 s'avère particulièrement difficile.*

*Si nous gardons l'ambition de réaliser des équipements de qualité, il n'en demeure pas moins que nous devons faire preuve d'un pragmatisme accru, d'une gestion excessivement rigoureuse et d'arbitrages délicats qui feront sans doute grincer quelques dents !*

*Dans le contexte actuel, tous les leviers peuvent être activés : révision des tarifs de service publics, ajustement des prix en fonction des ressources des usagers et recettes fiscales indispensables dans notre commune où les taux d'imposition sont les mêmes depuis 2003.*

A cela, s'ajoute bien sûr la recherche de subventions et la cession d'actifs puisque la commune vend aujourd'hui un terrain.

Ainsi, dans le cadre des subventions communales, la commission finances/travaux a étudié chaque demande et pris en compte la situation financière des associations tout comme son objet. Certaines verront leur subvention baisser voire disparaître. Il sera proposé de provisionner les demandes de subventions exceptionnelles dans le cadre du vote du budget primitif au compte 6748. Celles-ci feront l'objet de délibérations spécifiques en fonction des dossiers présentés. »

### **Délibération 2016 -18 -VOTE DES TAXES – FISCALITE LOCALE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Considérant qu'aucune augmentation n'a été pratiquée depuis 2003,

Considérant les programmes d'investissements,

Considérant que la pause fiscale a duré 13 ans, conformément à l'avis des commissions des finances/travaux réunies le 15 mars 2016, Madame le Maire propose les taux des trois taxes comme suit :

	<b>Bases d'imposition prévisionnelles pour 2016</b>	<b>Taux voté en 2016</b>	<b>Produit fiscal</b>
<b>Taxe habitation</b>	<b>1 701 000</b>	<b>9.50</b>	<b>161 595</b>
<b>Taxe Foncier Bâti</b>	<b>1 471 000</b>	<b>29.00</b>	<b>426 590</b>
<b>Taxe Foncier non Bâti</b>	<b>2 700</b>	<b>100.00</b>	<b>2 700</b>
<b>TOTAL</b>			<b>590 885</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **VOTE les taux des 3 taxes tels que définis ci-dessus pour l'année 2016.**

### **Délibération 2016 -19 – TAXE D'AMENAGEMENT – FIXATION DU TAUX**

La taxe d'aménagement est entrée en vigueur au 1er mars 2012. Cette dernière se substitue à la TLE, et à diverses participations (participations pour raccordement à l'égout, Participation pour voirie et réseaux, participation pour non aires de stationnement...).

Par délibération n° 2011-41, la commune a institué un taux d'aménagement de 4 % sur le territoire communal.

Conformément à l'avis des commissions finances/travaux en date du 15 mars 2016, il est proposé aux élus un taux de 5 % sur l'ensemble du territoire communal.

La délibération sera transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **VOTE la taxe d'aménagement au taux de 5 %.**

<b>Délibération 2016 - 20 - PARTICIPATIONS BUDGETAIRES - ANNEE 2016 – VOTE DES CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE GROUPEMENT</b>
---

Madame le Maire cède la parole à Madame JOURDAN, adjointe aux écoles, afin que cette dernière présente les propositions relatives à la participation communale à l'école Saint Nicolas dans le cadre du contrat d'association et de l'entente enfance jeunesse avec les communes de Saint Clair du Rhône, Clonas sur Varèze et Saint Alban du Rhône.

1 – Contrat d'association

Vu le contrat d'association entre l'Etat et l'Ecole Saint Nicolas, et l'article 12 de ledit-contrat qui stipule que la commune, siège de l'établissement, assume, pour les classes de primaires et maternelle, la charge des dépenses de fonctionnement (matériel) dans les conditions fixées par l'article 7 du décret n° 60-389 modifié, pour les seuls élèves domiciliés sur son territoire,

Sachant qu'il y a 28 enfants de primaire et 17 enfants de maternelle,

La participation communale 2016, calculée sur l'exercice 2015, s'élève comme suit :

- Pour les enfants Rochelois scolarisés en primaire : 399.77 euros/an/élève
- Pour les enfants Rochelois scolarisés en maternelle : 1495.92 euros/an/élève

Le montant de la contribution est, donc, de **36 624.20** euros.

2/ Entente Enfance Jeunesse

Depuis le mois de juin 2015, la Mairie de St Clair du Rhône, des Roches de Condrieu, Clonas sur Varèze et Saint Alban du Rhône travaillent sur une mise en commun des compétences enfance/jeunesse afin d'offrir un service public commun de qualité pour les jeunes de 3 à 17 ans.

La première étape fut de mettre en place une tarification unique pour l'ALSH (ce que nous avons voté en conseil municipal en date du 16 juin 2015). La réflexion s'est poursuivie sur la création de cet ALSH en multi sites répartis sur nos 4 communes. Ces lieux accueilleront les différentes tranches d'âge dont une partie de nos 600 jeunes de 11 à 18 ans sur notre territoire.

Suite à une étude de terrain effectuée par le responsable de l'ALSH de St Clair du Rhône, il ressort que les différents points d'accueil pourront être ouverts pour nos jeunes dans les communes suivantes lors des vacances scolaires :

- Les 3/5 ans seront accueillis à Clonas sur Varèze (enceinte de l'école primaire)
- Les 6/11 ans seront accueillis à St Clair du Rhône
- Les 12/17 ans seront accueillis aux Roches de Condrieu (MDL)
- La commune de St Alban pourrait accueillir des évènements ponctuels et structurants (ancienne école où il y a une grande salle)

Il est prévu une création d'un service de cars permettant d'acheminer les enfants sur l'ensemble des structures.

<b>Nombre d'enfants par commune</b>				
<b>(données CAF 31/12/2014)</b>				
	3/5 ans	6/11 ans	12/17 ans	Total
St Alban Du Rhône	29	60	64	153
St Prim	50	119	90	259
Clonas Sur Varèze	39	119	122	280
Les Roches De Condrieu	82	139	137	358
Saint Clair Du Rhône	131	256	276	663
<b>Total</b>	<b>331</b>	<b>693</b>	<b>689</b>	<b>1713</b>

Les partenaires pour ce projet sont :

- la DDCS à qui on déclare l'ALSH et qui est assermenté pour vérifier les aspects tels que la sécurité, les locaux, l'encadrement, le personnel.
- La Caf pour son soutien financier
- Le département, la région qui peuvent aider financièrement à travers des appels à projets

Il a fallu ensuite élaborer un budget :

Les Dépenses

- Les frais de personnel (un directeur jeunesse et un animateur jeunesse seront recrutés),
- Le transport,

- Les frais éducatifs,
- Le gros matériel (sono, vidéo etc...),
- Denrées alimentaires (repas, goûters),
- Frais administratifs.

Investissements :

- Pour l'enfance : aménagement du local des 3/5 ans (salle de restauration, salle d'activité)
- Pour la jeunesse : aménagement du local des 12/17 ans (rénovation peinture, pouf, billards, canapés etc...)

Les recettes :

- Participation des usagers
- Subventions
- Evènements ponctuels

Ensuite il a fallu trouver une clé de répartition pour chaque commune. Les critères retenus sont la richesse communale pour 50 % et 50 % pour le nombre d'enfants présents de chaque commune.

Par conséquent pour les RDC un budget de 26176 € pour l'enfance et un budget de 12710 € pour la jeunesse.

Présentation à l'assemblée du tableau des participations pour l'année 2016

<b>ADPAH (Aide à Dom.Pers.Agées)</b>	<b>8 879.00</b>
<b>MAIRIE DE ST CLAIR</b>	
- <b>RAM</b>	<b>12 000.00</b>
- <b>Halte-Garderie</b>	<b>500.00</b>
- <b>CLSH enfance</b>	<b>26 176.00</b>
- <b>CLSH jeunesse</b>	<b>12 710.00</b>
<b>Centre Convalescence Mas Des CHAMPS</b>	<b>168.32</b>
<b>Centre médico scolaire</b>	<b>150.00</b>
<b>OGEC</b>	<b>36 624.20</b>
<b>Participation école extérieure Commune d'Annonay</b>	<b>576.50</b>
<b>SIRCAT</b>	<b>378.00</b>
<b>SIGIS</b>	<b>95 781.00</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **VOTE les participations telles que définies ci-dessus.**

**DELIBERATION N° 2016 -21 – VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2016**

Madame le Maire cède la parole à Madame POIREE, adjointe aux finances, afin que cette dernière présente les propositions relatives aux subventions communales.

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>ANNEE 2016</b>
COMITE JUMELAGE EUROPE	400.00 €
CENTRE DE SOINS	1 250.00 €
VIVRE ENSEMBLE A L'HOPITAL	100.00 €
COMITE DES FETES	800.00 €
F N A C A	100.00 €
UNION NATIONALE DES PARACHUTISTES	100.00 €
CLUB DE LOISIRS	800.00 €
SOU DES ECOLES LAIQUES	1 070.00 €
ASSOCIATION DES RESIDENTS CANTEDOR	315.00 €
LIBRE EN TETE	2 725.00 €
APEL ST NICOLAS	685.00 €
AHFEHMAS	200.00 €
UNION DES ŒUVRES LAIQUES	100.00 €
AJLC	240.00 €
ASS FAMILLIALE INTERCOMMUNALE	300.00 €
VIVRE LIBRE	150.00 €
DDEN	40.00 €

CLASSE DECOUVERTE ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	3 500.00 €
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE – CLASSES QUI JOUENT - TEC	504.00 €
ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE – CLASSES QUI DANSENT - TEC	252.00 €
LEON BERARD	100.00 €
RESTO DU COEUR	300.00 €
MFR CHAUMONT (100€/enfant)	100.00 €
AMICALE DES ANCIENS MARINS	100.00 €
CHAMBRE DES METIERS DE L'ISERE (100.00 /enfant)	100.00 €
CHAMBRE DES METIERS DU RHONE (100€/enfant)	500.00 €
LES AMIS DE LA CHANSON	200.00 €
TOTAL	<b>15 031.00</b>

Il est également proposé de provisionner les demandes de subventions exceptionnelles dans le cadre du vote du budget primitif au compte 6748 (Comité de jumelage réception Portugal – 1000 euros, Libre en tête « 20 ans » - 1500 euros, comité des fêtes – fanfare vogue – 800 euros). Celles-ci feront l'objet de délibérations spécifiques.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **VOTE les subventions communales telles que définies ci-dessus.**
- **PREND acte que les subventions exceptionnelles feront l'objet de délibérations spécifiques suivant analyse du projet.**

**N° 2016 - 22 et 23 - FINANCES – BUDGET 2016 – EAU POTABLE - COMMUNE**

Madame Isabelle DUGUA, Maire présente les budgets de l'eau potable et de la commune.

□ **EAU POTABLE 2016**

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à **124 000.00 euros**.

- **Recettes**

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
002	Excédent reporté d'exploitation	36 251.91 €
042	Opération d'ordre entre sections (amortissement)	4 390.28 €
70	Ventes d'eau	83 357.81 €
		<b>124 000.00 €</b>

- **Dépenses**

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
011	Charges à caractère général	9 500.00 €
023	Virement à la section d'investissement	99 023.67 €
66	Charges financières	60.00 €
042	Opération d'ordre entre sections (amortissement)	15 416.33 €
		<b>124 000.00 €</b>

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à **171 578.00 euros**.

- **Recettes**

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	99 023.67 €
1068	Dotation, fonds divers et réserves	37 307.21 €
27	Autres immobilisations financières	9 915.79 €
O40	Opération d'ordre entre sections (amortissement)	15 416.33 €

O41	Opérations patrimoniales	9 915.00 €
		<b>171 578.00 €</b>

- **Dépenses**

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	62 500.00 €
23	Immobilisations en cours	78 888.51 €
16	Emprunts	3 077.00 €
020	Dépenses imprévues	3 500.00 €
O40	Opérations d'ordre entre sections (amortissements)	4 390.28 €
O41	Opérations patrimoniales	9 915.00 €
OO1	Déficit d'investissement reporté	9 307.21 €
		<b>171 578.00 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **ADOpte le budget primitif 2016 de l'Eau Potable.**

□ **COMMUNE 2016**

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à **2 342 740.00 euros.**

- **Recettes**

Chapitre	Libellé	Montant
O13	Atténuation de charges	3 001.43 €
70	Produits des services	120 700.00 €
73	Impôts et taxes	1 023 077.00 €
74	Dotations, subventions et participations	215 539.00 €
75	Autres produits de gestion courante	25 000.00 €
77	Produits exceptionnels	340.00 €

78	Reprises sur amortissements et provisions	2 000.00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	953 082.57 €
		<b>2 342 740.00 €</b>

**- Dépenses**

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
O11	Charges à caractère général	479 351.00 €
O12	Charges de personnel et frais assimilés	590 800.00 €
O14	Atténuations de charges	10 024.00 €
65	Autres charges de gestion courante	277 515.00 €
66	Charges financières	300.00 €
67	Charges exceptionnelles	203 800.07 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	2 500.00 €
042	Opération d'ordre entre sections (amortissement)	27 440.93 €
022	Dépenses imprévues	39 730.00 €
023	Virement à la section d'investissement	711 279.00 €
		<b>2 342 740.00 €</b>

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à **2 568 969.00 euros.**

**- Recettes**

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
024	Produits de cessions	85 000.00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA – TA)	24 229.00 €
1068	Dotations- excédents de fonctionnement capitalisés	212 239.64 €
16	Emprunts	1 043 805.07 €

021	Virement de la section de fonctionnement	711 279.00 €
040	Opérations d'ordre entre sections (amortissement)	27 440.93 €
041	Opérations patrimoniales (frais d'études suivies de travaux)	180 000.00 €
001	Solde d'exécution positif reporté	284 975.36 €
		<b>2 568 969.00 €</b>

**- Dépenses**

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
20	Immobilisations incorporelles	256 140.00 €
204	Subventions d'équipement versées	5 500.00 €
21	Immobilisations corporelles	669 749.00 €
23	Immobilisations en cours	1 450 000.00 €
10	Dotations fonds divers	3 840.00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	3 740.00 €
041	Opérations patrimoniales	180 000.00 €
		<b>2 568 969.00 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- ADOPTE le budget primitif 2016 de la commune.**

<b>N° 2016 - 24 - DEMANDE DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DELEGUEE ET DE FINANCEMENT AU SEDI POUR DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC – RUE PARMENTIER</b>
---

Madame le Maire informe l'assemblée que le SEDI peut assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux d'éclairage public, et apporter un financement de ceux-ci.

Il est proposé au Conseil Municipal que la Commune sollicite à la fois la maîtrise d'ouvrage déléguée et l'aide financière du SEDI pour les travaux sur le réseau d'éclairage public programmés en 2016.

Cette opération consiste à réaliser les travaux d'éclairage public « Rue Parmentier ». Le montant estimatif s'élève à 26 752.00 euros TTC avec une contribution communale estimative de 15 499.00 euros.

Le SEDI ne propose une aide que lorsque le matériel d'éclairage public installé répond à certains critères d'efficacité énergétique, permettant l'obtention de certificats d'économie d'énergie (CEE).

Il est donc proposé au Conseil Municipal de porter une attention particulière à la performance des équipements installés afin de prétendre à cette aide. Il est à noter qu'en tant que maître d'ouvrage délégué, le SEDI se chargera de la demande de CEE en son nom auprès des services instructeurs.

Madame le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur cette opération.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **ACCEPTE la réalisation des travaux d'éclairage public « Rue Parmentier », dont le montant estimatif s'élève à 26 752 € TTC.**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation de ces travaux par le SEDI.**
- **DEMANDE que le SEDI intègre son aide financière à l'éclairage public dans le plan de financement des travaux d'éclairage public, dont la maîtrise d'ouvrage déléguée lui est confiée.**

**N° 2016 - 25 - DEMANDE DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DELEGUEE ET DE FINANCEMENT AU SEDI POUR DES TRAVAUX RESEAUX SECS – ENFOUISSEMENT RUE PARMENTIER**

Suite à notre délibération n° 2015-58 du 12 novembre 2015, la commune avait pris acte de l'avant-projet concernant l'enfouissement rue Parmentier.

Il est demandé aux élus de prendre acte du plan de financement et de la contribution correspondante afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux.-

**- SEDI - TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE**

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	71 369 €
Le montant total des financements externes s'élèvent à :	71 369 €
La participation aux frais du SEDI s'élève à :	0 €
La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à :	0 €

**- SEDI - TRAVAUX SUR RESEAU FRANCE TELECOM**

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 20 340 €

Le montant total des financements externes s'élèvent à : 3 434 €

La participation aux frais du SEDI s'élève à : 772 €

La contribution prévisionnelle aux investissements  
pour cette opération : 16 134 €

*(Frais SEDI + investissement)*

*Le paiement se fait en trois versements (acompte 30 %, acompte 50 % et solde)*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**- PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération « enfouissement Réseaux secs – Rue Parmentier - travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité et sur réseau France Telecom.**

**- PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération des travaux sur réseau France Telecom et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de 772.00 euros.**

La séance du Conseil Municipal est levée à 21 h 20.

Le Maire,  
Madame Isabelle DUGUA